

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Fièvre jaune : pas de crainte à avoir

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

Les autorités de la Santé ministérielle ont lancé, le 23 janvier passé, une alerte de santé publique suite à la découverte, par leurs services, de deux cas de fièvre jaune à Mitzic (Woleu-Ntem). Une annonce qui a donc obligé le ministre de la Santé, Max Limoukou, à apporter, hier, quelques précisions sur le sujet. Il ressort que ces cas ont été notifiés en juin 2019 par le système national de surveillance des maladies. Il s'agissait de deux personnes adultes de nationalité étrangère, qui travaillaient sur des chantiers forestiers, à une quarantaine de kilomètres de Mitzic. Des prélèvements ont été effectués. L'institut Pasteur de Dakar va confirmer, six mois plus tard, soit le 13 janvier 2020,

la présence du virus de la fièvre jaune dans les deux échantillons (les personnes touchées ont été soignées entre-temps).

Dès la confirmation, une équipe multisectorielle d'investigation, composée des experts des ministères de la Santé, de la Recherche scientifique et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est rendue dans la ville susmentionnée, pour déterminer le niveau du risque épidémique. Le rapport produit le 29 janvier 2020 indique qu'aucun "autre cas n'a été détecté dans la communauté (de Mitzic et ses environs, ndlr)", au point que les deux cas détectés en juin 2019 ont été qualifiés de "sporadiques et isolés" pour la fièvre jaune.

"Il s'agit de cas isolés, qui peuvent survenir dans les pays qui sont endémiques de fièvre jaune comme le Gabon, et tous

les pays d'Afrique centrale qui sont pays de grande forêt, abritant une forte population de singes, réservoirs naturels de cette maladie", a indiqué hier le ministre de la Santé.

En d'autres termes, ces personnes auraient pu être contaminées dans un autre pays avant d'arriver au Gabon. Écartant donc le spectre d'une épidémie, Max Limoukou a tenu à rappeler que le gouvernement a pris des mesures pour intensifier la prévention et la lutte contre la fièvre jaune (renforcement de la surveillance épidémiologique dans les formations sanitaires et la communauté, obligation pour les voyageurs de se mettre à jour de la vaccination contre la fièvre jaune, nécessité pour les parents de faire vacciner leurs enfants à neuf mois, etc.).



Photo: DR/L'Union

Max Limoukou, ministre de la Santé, a indiqué que les cas de fièvre jaune relevés étaient sporadiques et isolés.

Le clin d'œil de **Lybek**



Code du travail : prêts pour la plénière du 3 février

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

Après une période trouble durant laquelle les syndicats de certains secteurs d'activité avaient lancé un préavis de grève générale d'avertissement, suite à une incompréhension sur le projet de révision du Code du travail, la ministre de la Fonction publique en charge du Travail, Madeleine Berre, et sa déléguée Gisèle Akoghet Ntoutoume Essone, ont reçu mercredi, en concertation, les confédérations syndicales de travailleurs impliquées dans cette démarche commune. Cette rencontre entre les membres du gouvernement et les partenaires sociaux s'est tenue en vue de la grande plénière tripartite (gouvernement, employeurs et travailleurs) sur le projet de loi



Photo: H.N.M

Les parties se sont mises d'accord pour la tenue de la plénière le 3 février prochain.

portant révision du Code du travail, prévue le 3 février prochain. Les échanges entre les deux parties ont duré plus de deux heures. Ils ont globalement porté sur les modalités de participation de l'ensemble des confédérations syndicales. "Il était question de voir, avec madame le ministre, comment préparer la plénière sur

le Code de travail qui doit être adopté par l'Assemblée nationale. Cette plénière va devoir entériner les débats et permettra à ce que toutes les parties puissent adopter un Code du travail qui va réglementer le travail dans notre pays", a indiqué le président de l'Entente syndicale du Gabon, Léon Mebiame.